



Chevilly

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de CHEVILLY

Envoyé en préfecture le 08/09/2025

Reçu en préfecture le 08/09/2025

Publié le 08/09/2025

ID : 045-214500936-20250901-DEC_2025_50_1-CC



DÉCISION DU MAIRE N° 50/2025

Objet : Convention
Signature d'une convention de pose de réseau
d'éclairage public par l'entreprise Citeos
sur la façade du bâtiment du presbytère

Le Maire de la commune de CHEVILLY,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;
Vu la délibération n°2020/027 du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, relative aux
délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;*

Considérant la nécessité de conventionner pour la pose d'un réseau d'éclairage public sur la
façade du presbytère ;

Considérant que le bâtiment appartient à la commune ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : De signer la convention de pose de réseau d'éclairage public par l'entreprise Citeos
sur la façade du bâtiment du presbytère, dont la commune est propriétaire.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune.

Article 3 : Madame la Directrice des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe
que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif d'Orléans dans un délais de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Chevilly, 1^{er} septembre 2025

Le Maire,

Hubert JOLLIET

